

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 27 septembre 2022

Délibération

N° 22.115.1

En exercice ... 37

Présents 30

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

EXERCICE 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Date de la convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le 27 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Elian PALAZY, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 27 septembre 2022

Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés - Exercice 2022 - Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1, L1612-9, L1612-10, L5111-1, L5210-1, L5210-4 et L5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 22.017.1 du Conseil communautaire du 15 mars 2022 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

Vu la délibération n° 22.039.1 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 concernant l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 22.040.1 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2021 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 22.041.1 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 d'affectation des résultats 2021 pour le budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 22.043.1 du Conseil communautaire du 12 avril 2022 approuvant le vote du budget primitif 2022 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Moyens Généraux » en date du 20 septembre 2022 ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement de la Communauté de communes La Domitienne, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent la section d'investissement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 1 du budget annexe Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2022 telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			DÉPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées				600 000,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles		10 000,00 €		
Chapitre	21	Immobilisations corporelles		590 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT			0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
			600 000,00 €		600 000,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

05 OCT. 2022

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

05 OCT. 2022

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname.

page 7 sur 7
REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220927-DELIB_22_11

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220927-DEL IB_22_11